

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

22 octobre 2018 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 22 octobre 2018, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger
Mesdames Louiselle Rioux
Tania Gagnon-Malenfant
Messieurs Frédéric Bastille
Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Étaient absents Mme Nancy Gagné et M. Frédéric Leblond

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2018-10-232 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-233 **RÉSOLUTION ADJUDICATION - CONTRAT DE FINANCEMENT D'UN POSTE DE COMMANDEMENT AVEC FOURGON NEUF CONSTRUIT EN USINE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est allée en appel d'offres sur le SEAO pour l'achat d'un poste de commandement;

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ a reçu une seule soumission soit celle de :

Camion Hélie (2003) Inc. pour un montant de 176 477 \$ plus taxes dûment conforme au devis d'appel d'offres

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ a adjugé cette acquisition à Camion Hélie (2003) Inc, de Joliette, par voie de sa résolution no 2018-07-166 adoptée le 24 juillet 2018;

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ s'était réservée le droit de demander des soumissions de crédit-bail indépendantes;

ATTENDU QU'une invitation a été lancée à deux institutions de crédit-bail susceptibles de fournir des taux d'intérêts avantageux:

ATTENDU les soumissions reçues à savoir:

- Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap Inc au taux de 4.29 % pour 5 ans;
- Crédit-bail Spar inc. au taux de 4.35 % pour 5 ans;

ATTENDU QUE la proposition de REXCAP s'avère plus avantageuse que celle proposée par Crédit-bail Spar inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la proposition de REXCAP dont copie est annexée aux présentes, soit un programme de 60 mois avec option d'achat de 1.00 \$, pour un montant de 176 477 \$ remboursable en 60 loyers de 3 261.56 \$ plus taxes au taux de 4.29 % étant précisé que REXCAP agit comme agent /courtier de placement de la Banque Royale du Canada, qui sera le locateur contractuel de ce crédit- bail;

QUE le Maire, Alain Bélanger, et le Directeur Général, Daniel Dufour, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation de signer tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail sur 60 mois avec option d'achat de 1.00 \$ pour un montant de 176 477 \$ plus taxes ainsi que 400 \$ de frais de dossier plus taxes, prévue avec la Banque Royale du Canada dont copie des documents contractuels seront disponibles lors de la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-234

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
800 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, laMunicipalité de Saint-Jean-de-Dieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 800 000 \$qui sera réalisé le 30 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
399	395 756 \$
399	404 244 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 399, laMunicipalité de Saint-Jean-de-Dieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	48 100 \$	
2020.	49 800 \$	
2021.	51 400 \$	
2022.	53 300 \$	
2023.	55 100 \$	(à payer en 2023)
2023.	542 300 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 399 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-10-235

RÉSOLUTION - ADJUDICATION - FINANCEMENT PAR BILLETS AU MONTANT DE 800 000 \$ RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 399

Date d'ouverture :	22 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,60 %
Montant :	800 000 \$	Date d'émission :	30 octobre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 30 octobre 2018, au montant de 800 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

48 100 \$	3,60000 %	2019
49 800 \$	3,60000 %	2020
51 400 \$	3,60000 %	2021
53 300 \$	3,60000 %	2022
597 400 \$	3,60000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,60000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

48 100 \$	2,5000 %	2019
49 800 \$	2,75000 %	2020
51 400 \$	2,95000 %	2021
53 300 \$	3,10000 %	2022
597 400 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,35300

Coût réel : 3,61373 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE

48 100 \$	3,95000 %	2019
49 800 \$	3,95000 %	2020
51 400 \$	3,95000 %	2021
53 300 \$	3,95000 %	2022
597 400 \$	3,95000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,95000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 30 octobre 2018 au montant de 800 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 399. Ces billets sont émis au prix de 100 000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

2018-10-236

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h15.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général